



Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
29/10/2020

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 3

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, FAURE Michèle, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, LAGARDE Bernadette, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, CHASSAIN Thérèse

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, KARP Michel, PRIVAT Pascal, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SARENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand

Absents et excusés : CHEVAL René Paul (a donné procuration à Michèle FAURE), DEGLANE Christine (a donné procuration à Isabelle HYVOZ), MEYNIER Patrick (a donné procuration à Michel AUGEIX), COUTURIER Pierre-Yves, SEDAN Francis, MEYNIER Paul,

M Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

RH - Demande individuelle de baisse de temps de travail

Monsieur le Président informe le conseil qu'un agent communal recruté par la Communauté de communes en 2015 effectuait des temps périscolaires et des TAPS. Depuis la suppression des TAPS, pour compenser la perte d'heures, elle effectuait chaque année une semaine d'intervention au centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui sa situation a évolué et elle ne souhaite plus intervenir au centre de loisirs. Elle demande une diminution de son temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à raison de 5h38 (5,63).**
- **DECIDE la fermeture du poste d'adjoint d'animation à raison de 6h42 (6,69)**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires pour acter cette modification au 1^{er} janvier 2021.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 novembre 2020
Le Président,

Michel AUGEIX

